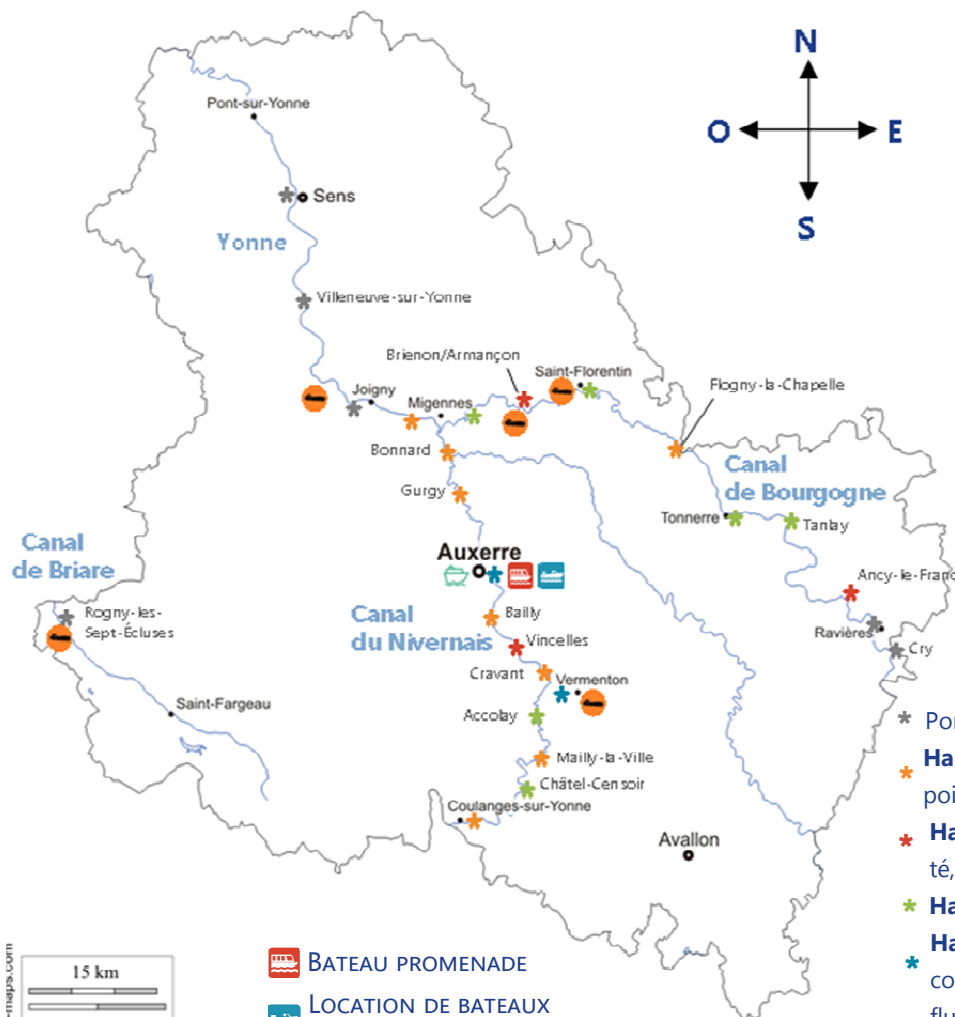


Le tourisme fluvial dans l'Yonne

Édition 2019



Le parc et sa répartition géographique en 2019



Le département de l'Yonne possède **265 km de voies navigables des 1 300 km du** réseau régional de Bourgogne-Franche-Comté. L'activité commerciale étant limitée, les cours d'eau sont quasi exclusivement voués à la navigation de plaisance. À **la rivière Yonne s'ajoutent trois canaux navigables : le canal du Nivernais, le canal de Bourgogne et le canal de Briare**, tous reliés aux grandes voies navigables de France et d'Europe.

Voies navigables	Kilomètres dans le département	Ports de plaisance	Haltes nautiques	Bases de location de bateaux habitables
Yonne	115	3	7	1
Canal de Bourgogne	92	2	10	2
Canal du Nivernais	56	0	7	1
Canal de Briare	6	0	1	1

- * Port ou halte nautique non classé
- * Halte nautique 1* : amarrage, point d'eau, poubelles
- * Halte nautique 2* : 1* + électricité, aire de pique-nique
- * Halte nautique 3* : 2* + toilettes
- * Halte nautique 4* : 3* + sanitaires complets, station essence, services fluviaux

© maps.com

15 km
10 mi

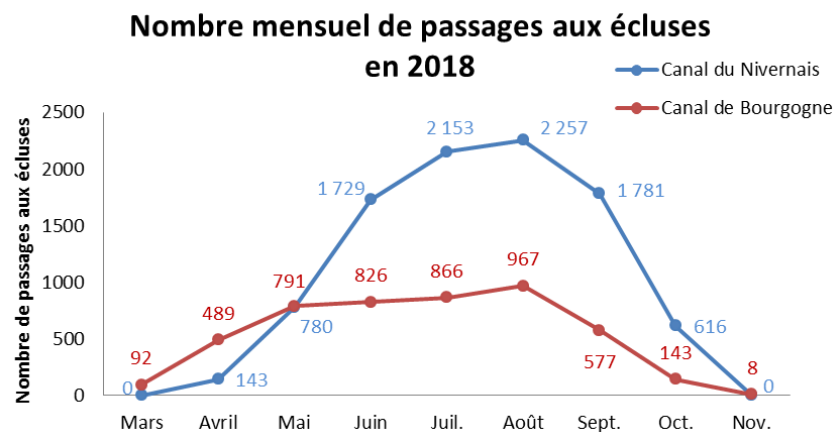
- BATEAU PROMENADE
- LOCATION DE BATEAUX ÉLECTRIQUES
- LOCATION DE BATEAUX HABITABLES
- PÉNICHE HÔTEL

L'Yonne compte **5 ports de plaisance** : Auxerre, Joigny, Migennes, Saint-Florentin et Villeneuve-sur-Yonne. Ils sont chacun situés dans des villes de taille assez importante et les bateaux peuvent y résider à l'année. Ils se distinguent par les services proposés aux plaisanciers et par la présence de personnel portuaire et de professionnels du nautisme.

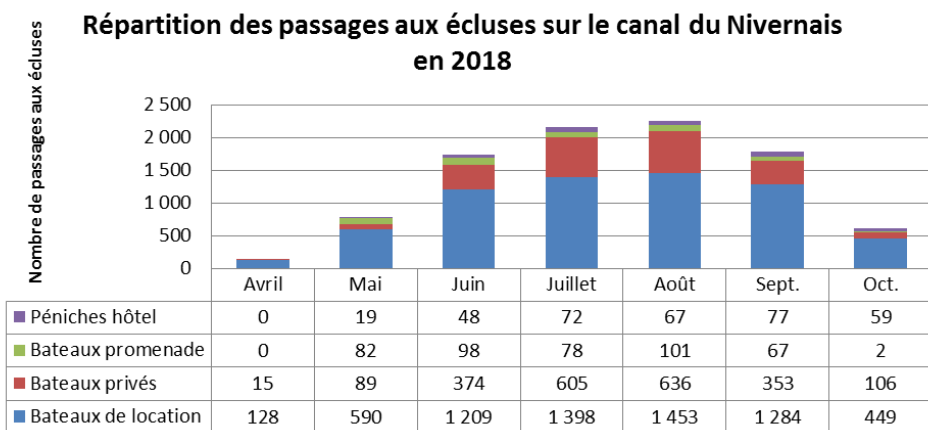
25 haltes nautiques sont mises à la disposition des plaisanciers. Ces équipements offrent un service minimum mais permettent un arrêt de courte durée pour le ravitaillement ou une visite touristique.

Le département compte **6 bases de location de bateaux habitables** avec ou sans permis pour un total de 96 bateaux.

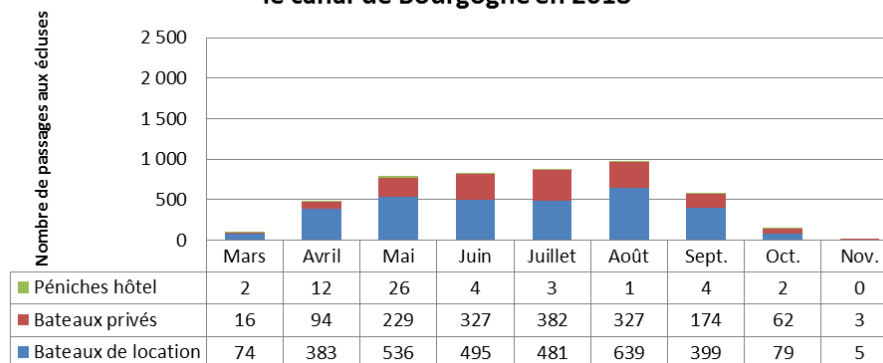
La fréquentation des canaux en 2018



La fréquentation des canaux est marquée par une forte saisonnalité entre juin et septembre, avec un pic de fréquentation en août. Il est à noter que le canal de Bourgogne s'ouvre plus tôt à la navigation que le canal du Nivernais et est plus fréquenté jusqu'à fin mai. À partir du mois de juin, la fréquentation du canal du Nivernais s'amplifie et devient 2 fois plus importante que celle du canal de Bourgogne.



Répartition des passages aux écluses sur le canal de Bourgogne en 2018



Ces deux graphiques montrent les différences de trafic de bateaux entre le canal du Nivernais et le canal de Bourgogne. En effet, le canal du Nivernais enregistre un plus grand nombre de passages de péniches hôtel que le canal de Bourgogne. Par ailleurs, seul le canal du Nivernais voit passer des bateaux promenade. Il s'agit de l'Hirondelle 2, le seul bateau promenade de l'Yonne, qui est basé à Auxerre et circule donc sur le canal du Nivernais.

Enfin, la proportion de bateaux privés est beaucoup plus importante sur le canal de Bourgogne (34%) que sur celui du Nivernais (23%).

Les chiffres clés



14 218 passages aux écluses icaunaises du canal de Bourgogne et du Nivernais relevés en 2018 (contre 15 284 en 2017)



+ 3,8 % de passages par rapport à 2017 aux écluses icaunaises du canal de Bourgogne (4 759 en 2018 contre 4 583 en 2017)



- 7% de passages par rapport à 2017 aux écluses icaunaises du canal du Nivernais et de Bourgogne



- 11,6 % de passages par rapport à 2017 aux écluses icaunaises du canal du Nivernais (9 459 en 2018 contre 10 701 en 2017) ; baisse principalement due à des travaux de maintenance et l'arrêt de la navigation entre Auxerre et La Cour Barrée entre avril et mi-juin 2018.

CONTACT : PÔLE INGÉNIERIE & COMPÉTITIVITÉ - CÉCILE MAGORET

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RELAIS TERRITORIAL DES OT&SI DE L'YONNE

Tél. 03 86 72 13 62 – Fax 03 86 72 92 09

observatoire@tourisme-yonne.com - www.tourisme-yonne.com

